CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement—DIX PIASTRES PAR AN, payables 6 mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on ne désigne quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement se paie à l'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. [illegible] dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront [illegible] aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire, une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnemens à l'année pour les [illegible] avis commerciaux, à des prix raisonnables [illegible]. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement [leur feuille] sont priés d'en informer l'éditeur.

Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de [recevoir d'ab]onné, ni celui de suspendre un abonnement.

Bateaux naviguant sur le Lac.

Le bateau à vapeur CORSAIR, ayant quelques légères réparations à faire, sera remplacé dans ses voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans à Covington par le bateau à vapeur [illegible]

E. T. TERRELL,
président.

Le bateau à vapeur DELTA s'étant chargé de porter la malle à Madisonville, se trouve obligé de changer ses jours de départ [pour] Mandeville: qui seront comme suit: [Les lun]dis avec la malle à 9 heures du matin; [les] lundi, mercredi et vendredi, et retournera les [mêmes jours], toujours touchant à Mandeville en allant [et en venant].

[Il partira] le samedi à 5 heures du soir pour Mandeville [seu]lement, et le dimanche à 9 heures du matin [pour] Mandeville et Madisonville, et reviendra le [soir]. 25 sept

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.—Le beau bateau à vapeur DELTA, capitaine Shéridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanche à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville [et] partira de Madisonville tous les lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures, et arrivera au Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin; il y aura un char prêt à prendre les passagers. Le mardi et jeudi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précises du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, pour Mandeville, tous les mercredi et vendredi à [6 heures] du matin.

Le samedi, le Delta partira du lac Pontchartrain à [5 heures] précises du soir pour Mandeville et Madisonville, et repartira de suite pour la Nlle.-Orléans, [où il sera] prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

[Prix] du passage, les samedi et dimanche, sera [une piastre] par personne, les autres jours $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

[Les per]sonnes sont priées de se rendre par le char [de] heures du matin.

[N. B.]—Les départs seront aux heures fixées, l'on [n'attendra] personne. 16 juil

Bateaux naviguant sur le fleuve.

POUR LA FOURCHE.—Le bateau-à-vapeur REVENUE, entièrement reparé à neuf avec de bons emménagemens, fera à l'avenir les voyages comme packet [et partira] tous les Samedis à 10 heures A. M. et [reviendra] tous les Mercredis. Les propriétaires [ont fait] réglé pour la commodité des passagers. [Pour] fret ou passage au capitaine à bord ou à

J. MATERRE,
no. 10, rue St. Louis.

PAQUEBOT DE BATON-ROUGE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le bateau à vapeur MARION, capitaine J. [illegible], [qui] est neuf et a une chambre haute, et fera [son] voyage pour Bâton-Rouge et les lieux intermédiaires des paroisses St.-Charles, St.-Jean [Bap]tiste-Jacques, Ascension, Iberville et Est et [Oue]st Bâton-Rouge, le mardi 27 du courant. Ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement tous les [mardi] à 10 heures du matin, et de Bâton-Rouge tous les [jeudi] à 8 heures du matin.

[Les négo]cians et chargeurs peuvent compter sur la régularité et ponctualité de ce bateau, ainsi que sur son départ aux heures indiquées; aussi sur les arrangemens. Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALLAIN & DUPLESSIS.

[illegible] Bâton-Rouge, } [illegible] BONTAN. }

[Le] bateau a une barge dans le Bayou La[fourche qui] recevra toute espèce de frêt pour les habitations, et les débarquera sur les habitations [illegible] désirés, sans faire payer pour le débarquement. 26 oct

AVIS IMPORTANT.

[Aux] amateurs des beaux Arts.

[M.] POTHHAAS, de l'académie royale [des beaux] arts de Munich, a l'honneur d'informer [les amate]urs des beaux arts, qu'il se chargera [de tout ce q]ui a rapport à l'Architecture. Il offre [ses services] en qualité d'entrepreneur et de surintendant de [bâ]tisses de toute description, professeur d'architecture des anciens romains, grecque et gothique, de charpentage, de perspective et de dessin, [ain]si que des ornemens, des figures &c. ainsi [que] d'ornements et d'impression, et de peinture et de miniatures.

[Sa] longue expérience de près de 12 ans dans [la pra]tique dans la pratique de ces sciences, il [se] soumettra complètement toutes les personnes qui voudront bien l'employer.

[Il pos]sède des lettres de créance de l'académie [de] Munich, où il a pris ses dégrés, ainsi que du [sur]intendant de Stuttgard, où il a travaillé pendant [plusieurs années].

[Il a] travaillé en qualité d'arpenteur et d'architecte les trois dernières années New-York et [la Nouvelle-]Orléans. Pour plus amples informations s'adresser à sa demeure, rue du Camp, no. 70.

[Les sous]signés viennent de recevoir les articles [suivants] expressément choisis pour le marché [et qu']ils offrent à vendre, avec le privilège du [crédit] à des termes raisonnables. Une grande [variété d']indiennes imprimés, des manufactures de France et de Suisse. Mousselines batiste et [illegible], robes et pèlerines Suisses tambourées, [mouchoirs] blancs brodés, bas pour dames, shâles en [crêpe] de l'Inde, satin de l'Inde en couleurs [variées], listons, couleurs choisies depuis le no. 15 [jusqu'à] soie à coudre dito, draps superfins anglais, [de] Malte, toiles, platilles et bretagnes de l'Ulster, coutils en fil, blancs et écrus, toiles [en] pièces et demi pièces, lawns dito, toile à [voile] &c. G. VANCE & R. GAMBLE.
no. 51, rue de la Douane.

[Sucre] nouveau—20 boucauds de sucre de première qualité des Attakapas, arrivant par le bateau Sémaphore, vis-à-vis la rue Conti, à vendre.
19 nov GRAY, DURIVE & Co.

[Bouc]hons—Bouchons de la 1re. qualité, par la [bal]le à vendre par PERKS & HALL.
No. 2, Levée, prés de la rue de la Douane

[Gingembre]—Ananas et de Goshen, à vendre par
PERKS & AALL.
No. 2, Levée, prés de la rue de la Douane

[Raisin] Sec—100 boites de nouveau raisin sec, en [ven]te à vendre par PERKS & HALL.
No. 2, Levée, prés de la rue la la Douane.

[Farine] de bled noir—En 1-8, 1-4 et 1-2 barrils [en dé]barquement du Mississippi à vendre par
PERKS & HALL,
no. 2. Levée, prés de la rue de la Douane

[Vin e]n caisses et bouchons—En débarquement du navire Talma, de Bordeaux, et à vendre [ci-a]près: 400 caisses de vin rouge de diverses [qualités]; 6 ballots de bouchons à dame-jeannes; [boites] de sardines à l'huile.
CARRIERE, DARRAN & Co.
no. 11, rue St. Louis.

[Les] bateaux-à-vapeur seront fournis de bois de [la meilleure] qualité et livrable dans le plus bref délai. S'adresser à
W. E. & R. MURPHY,
no. 132, au Bassin.

[Marc]handises pour le marché mexicain—[Un a]ssortiment complet de rubans, listones, rebozos, ditilos, gallons noirs, rubans de satin et de [soie], quelques barrils de vin rouge de qualité [et] quelques vins de Champagne, à vendre
JULES LE BLANC & Co.
no. 103, rue Royale.

[Cotonna]des.—165 ballots de fortes cotonades 3-4 [et] 5-4, en débarquement des navires Mis[sissippi et] Ohio, à vendre à bas prix par
ANDREWS & BROTHERS.
no. 19, rue de Chartres.

[Deman]de d'un garçon de Salle—Un garçon [bien au] courant de sa partie, trouvera un emploi [et] un salaire avantageux en s'adressant à
WILLIAM BRYAN,
no. 36, Vieille Levée.

[Nous v]enons de recevoir notre superbe assortiment de [illegible] venons de recevoir par le navire Mis[sissippi] caisses de cet article, d'un nouveau [goût, et] dessins les plus riches.
ANDREWS & BROTHERS.
no. 19, rue de Chartres.

[Sangs]ues—Un bel assortiment de sangsues de [illegible] débarquement du navire Ernest, du Hâ[vre], à la pharmacie de
A. A. PEYCHAUD.

[Raisins]—500 caisses raisin en grappes; 200 dito [illegible] en débarquement du brick Péri, et à [vendre par]
J. THAYER & Co. 17 nov

[Graines] de Jardinage fraîches, récolte de [1835]—Reçu par les navires Alabama, Arkansas [et Mississippi], des assortimens complets de graines de [légumes pour] les jardiniers et les marchands de la campagne [illegible] le public en général, pourront compter [sur un] bon choix de graines, reçues en lignes directes [des] cultivateurs. S'adresser à Wm. SMITH.
no. 85, rue de la Douane.

[DE]POT DE VINS.—En débarquement [du navire] Eléonore, venant de Bordeaux, un superbe [assortiment de] vins de Madère.

[illegible]—Par le navire Tasso, capitaine Eldridge, 7 [caisses] d'un choix et d'une qualité supérieure.
E. [illegible]OURET,
no. 444, rue Royale.

[illegible] Boucauts [illegible] de la nouvelle [récolte], à vendre par E. BRUGIER. [illegible] nov.

A LOUER PRESENTEMENT,

Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

A [louer aussi], pour le 26 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

S'adresser à M. Pradat. 20 oct.

A LOUER.

Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, n. 66. S'adresser à
WM. G. HEWES & Co.
21 oct. n. 47, rue du Camp.

A LOUER.—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à
(6 oct) B. MARIGNY.

A LOUER.—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
7 oct E. BRUGIER.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov [B. MAR]IGNY.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE,
Rue de Chartres, No. 30.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables. 9 sept.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphia,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept.

Beurre de Goshen—40 barrils de beurre de Goshen, en débarquement des navires Arkansas et Mississippi, à vendre par PERKS & HALL.
16 nov No. 2, Levée prés de la rue de la Douane.

Farine—300 barrils des marques de Boulangers, en débarquement et à vendre par
ORAIN & MIGNON,
14 nov Nouvelle Levée, No. 7

Porc de choix—50 barrils en magasin et à vendre par ORAIN & MIGNON,
14 nov Nouvelle Levée, No. 7.

Toile à Draps de Russie—30 balles de première qualité, reçues par le navire Marathon, de Boston, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
14 nov rue Bienville, No. 47

Farine—1000 barils de farine superfine, à vendre au débarquement par G. DORSEY,
13 nov Nouvelle Levée, No. 38.

Whiskey—175 barils whiskey commun, à vendre par G. DORSEY,
13 nov Nouvelle Levée, No. 38.

FARINE.—125 barrils de farine superfine à vendre par G. DORSEY.
11 nov no. 33, Nouvelle Levée.

PORC—Prime et de choix à vendre par
11 nov G. DORSEY, 38, Nouvelle Levée.

Whiskey de Monongahela.—35 barrils de 1830, d'un beau bouquet, à vendre par
11 nov G. DORSEY, Nouvelle Levée. no. 38

Sain-doux—300 barrillets de sain-doux en feuilles à vendre par G. DORSEY.
11 nov Nouvelle Levée, no. 38.

Porc fumé.—500 boucauds de côtes et épaules de porc de Cincinnati, à vendre par
11 nov G. DORSEY, no. 38, Nouvelle Levée.

A Vendre—Une négresse créole, âgée de 26 ans sujet fidèle, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, complettement garantie, avec ses trois enfans, une fille de 8 ans, et deux garçons de 3 et 2 ans.
20 nov EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

Avis aux propriétaires de pensions &c—Des contrats seront faits avec les propriétaires de maisons publiques etc., pour la fourniture de bois de chauffage, charbons, etc. à prix fixes, à l'année, lesquels seront faits raisonnablement par
16 nov W. E. & R. MURPHY, 132, au Bassin.

MAISON D'EDUCATION DE MDE. SANTANGELO.

CET établissement consacré à l'éducation morale et scientifique des jeunes demoiselles, soit comme pensionnaires, soit comme demi-pensionnaires ou externes, vient de s'ouvrir rue de la Douane, no. 90, entre les rues Royale et Bourbon. On peut se procurer dans l'établissement un prospectus dans le quel le système d'éducation, la méthode d'enseignement, les conditions et les diverses recommandations peuvent être consultés. 21 nov

No. 132, Chantier au Bassin—W. E. & R. Murphy informent leurs amis et le public de la Louisiane qu'ils ont à présent un assortiment complet de tout ce qui peut concerner leur commerce, tel que bois de chêne, de frêne et de pin, charbon de bois, charbon de terre, briques de Pensacole et du Lac, goudron, résine, coquilles etc., qu'ils offrent à vendre.
19 nov

Couvrepointes et Couvertes de Marseilles—Les soussignés viennent de recevoir et d'ouvrir un assortiment complet des articles ci-dessus, de toutes qualités et dimensions, qu'ils offrent à vendre
ANDREWS & BROTHERS,
19 nov no. 19, rue de Chartres.

Chapeaux et Casquettes—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages, 50 caisses de chapeaux de castor noir, dito de soie, 100 dito imitation de castor, 100 dito de poil, 50 dito d'enfants dito, 30 dito chapeaux de laine assorti. Aussi, un grand assortiment de casquettes de loutre et de drap, à vendre à bon marché par JAS. EVANS & Co.
17 nov no. 10, rue de Chartres.

Porc assorti—Des jambons de devant et des côtes à vendre par PERKS & HALL,
16 nov No. 2, Levée prés de la rue de la Douane.

Haricots blancs ou fèves—40 sacs de beaux haricots blancs (ou fèves) à vendre par
PERKS & HALL,
16 nov No. 2, Levée prés de la rue de la Douane

Bœuf.—10 barrils de bœuf préparés expressément pour l'usage des familles, par N. Wheeler, de Cincinnati, à vendre par PERKS & HALL,
16 nov No. 2, Levée prés de la rue de la Douane.

Cordes d'emballage—101 glennes de cordes d'embullage à vendre à des termes raisonnables par WILLIAM BRYAN,
16 nov Rue de la vieille Levée, No. 36

Sirop de Limon et de Groseilles.—165 caisses de qualités supérieures reçues par le navire Arkansas, et à vendre par WILLIAM BRYAN,
16 nov Rue de la vieille Levée, No. 36.

Plomb en barres.—60 barrils en magasin et à vendre par
16 nov FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

Sain-doux.—600 barrillets et 21 barrils de sain-doux en feuilles, en magasin et à vendre par
16 nov FORSYTH, GOODWYN & FORDS

Cigares.—80 milliers de cigares de la Havane, "La Rivera", ayant droit au drawback, en magasin et à vendre par
16 nov FORSYTH, GOODWYN & Co.

Aux bateaux-à-vapeur.—Bois de pin et goudron en barrils et barrillets, reçus et à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
16 nov no. 132, rue du Bassin.

Lignes Anglaises—200 balles reçues par le navire Ambassador, et à vendre par
LAMBETH & THOMPSON,
14 nov rue du Camp, No. 48.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Forsight, Goodwyn & Fords ont transporté leur établissement aux nouvelles bâtisses de M. Millaudon, rue Poydras, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, à la troisième porte de la rue des Magasins. 10 nov

CASQUETTES, nouvellement reçu de New-York, un grand assortiment de casquettes de loutre supérieure, aussi casquettes et chapeaux d'enfants, dans le dernier genre, à vendre au magasin de chapeaux de J. EVANS & Co.
4 nov no. 10, rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES.—Forte toile écrue de 4-4 convenable au marché Mexicain; linseys et kerseys; mousselines de goût à raies satinées; couvrepointes de Marseilles de divers desseins et dimensions, à vendre par
ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

GOUDRON.—710 barrils de goudron en bon état reçus et à vendre par W. E. & R. MURPHY.
4 nov—15 no. 132, au Bassin.

BANQUE COMMERCIALE de la Nouvelle-Orléans.—AVIS.—Cette institution achète des traites sur le Nord et sur l'Ouest JOSEPH SAUL.
21 oct. Caissier.

PENSION BOURGEOISE.—Rue Royale, no. 76, près de la Banque de la Louisiane. Madame Howell a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'elle vient d'établir et de meubler dans le meilleur genre, une superbe maison dans la rue Royale, où elle est prête à recevoir des familles respectables et des particuliers distingués. La position de cette maison est au centre des banques, des maisons de commerce et des établissements publics.

Les personnes qui ne voudraient s'abonner que pour la table seront aussi admises. 28 oct

CHAMPAGNE.—50 paniers vin de Champagne, qualité supérieure, de la marque du croissant, en débarquement et à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
28 oct no. 45, rue du Camp.

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian:
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne;
5 do. bas de laine d'Allemagne;
5 do. demi bas, fins, dits Lambwool;
2 do. toile cirée, sur coton;
3 do. cotonnade assortie;
1 balle casquets Kilmarnock, pour habitans;
6 caisses chemises assorties;
10 do. coton blanc du pays, de 5-4 et 4-4;
30 balles coutil;
Et un assortiment général de linge fait à vendre par
VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 août encoignure St.-Louis et Levée.

5 Piastres de récompense—Cheval épave—La susdite récompense sera payée à celui qui donnera des renseignemens qui pourront faire retrouver un cheval de taille moyenne, à grosse tête, ayant à la croupe droite une écorchure produite par un clou. Ce cheval est très doux et a jadis traîné un dray. La susdite récompense et tous les frais raisonnables seront payés à celui qui ramènera le dit cheval à
F. TOULOUSE,
20 nov—1 no. 441, rue des Magasins.

TABLES rondes à dessus de marbre, reçues et à vendre par CHARLES S. GRANT & Co.
4 nov rue de Chartres, No. 46.

CAFE DE RIO.—6100 sacs Café vert de Rio reçus par le brick Aurora, venant de Rio, et à vendre par W. G. HEWES & Co.
21 nov 47, rue du Camp.

Avis de Commerce.

Actions de la Presse à Coton d'en Bas à vendre par THOS. FELLOWS,
14 nov rue de Chartres, No. 30.

A Vendre—Des actions de la Presse à Coton d'en haut. EDWD. GOTTSCHALK,
18 nov courtier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.—Cette banque tire sur l'Angleterre et achette sur l'Angleterre et la France. A. MILTENBERGER,
11 nov caissier.

ACTIONS—De la Banque de Carolton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par
6 nov EDW. GOTTSCHALK.

A VENDRE.—Des actions du chemin de fer de Nashville; dito de la Banque de l'Union.
EDWD. GOTTSCHALK,
4 nov courtier.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négociants, à vendre par
TH. NICOLET & Co.
28 oct no. 26, rue Bienville.

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

LETTRES DE CHANGE—De 1000 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par
LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48.

TRAITES sur Paris, à vendre par
2 nov M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par 2 nov JULES LE BLANC & Co.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
28 oct T. NICOLET & Co, 26, rue Bienville

TRAITES sur New York et sur Paris, à vendre par TH. NICOLET & Co.
28 oct no. 26, rue Bienville

100 Paniers vin de Champagne, en débarquement, 2 demi pipes et 2 futailles vin de Sherry, à vendre par JULES LE BLANC & Co.
21 nov no. 103, rue Royale.

Jambons—3 tierçons de jambons enveloppés en canevas, à vendre par PERKS & HALL.
21 nov no. 2, Levée de devant.

SEL de Liverpool, fin et gros, en débarquement et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.,
22 oct no. 11, rue St. Louis.

Lataste & Brulatour offrent à vendre en débarquement du Talma, venant de Bordeaux:
100 caisses vin rouge Médoc (Lafitte)
32 " fruits assortis à l'eau-de-vie.
18 " confitures diverses.
1 " pâte d'abricots.
25 " liqueurs surfine.
25 " cérises.
En magasin d'importations par les derniers arrivages.
800 caisses vin blanc Sauterne, Barsac et Graves.
600 " vin rouge ordinaire.
105 double caisses vins vieux, 1er. crus.
80 tierçons vin blanc Sauterne et Grave.
140 barriques vin rouge de diverses qualités.
Liqueurs surfines eau-de-vie de Cognac et de Bordeaux. (18 nov) no. 137, rue Royale.

A Vendre par Lataste & Brulatour, en débarquement du Talma, venant de Bordeaux.
24 barriques vin rouge de 1830.
27 demi-barriques vin blanc.
24 demi-barriques vinaigre.
4 pipes eau-de-vie de Cognac très vieux.
54 caisses fruits à l'eau-de-vie.
52 caisses vins fins no. 137, rue Royale. [18 nov

Lataste & Brulatour offrent à vendre en débarquement du Talma, venant de Bordeaux:
2 balles indiennes dernier goût.
3 caisses contenant stopilas, crées à la morlais et platilles.
1 balle toile de Flandre.
1 balle services fil damassés.
1 caisse contenant 500 pièces favours assorties.
1 balle toile de Russie.
18 nov no. 137 rue Royale.

Dissolution de société.—La société qui a existé jusqu'à présent sous la raison J. B. Colla & Co. a été dissoute le 20 octobre, par consentement mutuel.

La société Bell & Colla est autorisée à liquider les comptes de cette société.
J. B. COLLA,
P. GODET.

J. G. Bell et J. B. Colla continueront le commerce de groceries, sous la raison Bell & Colla, rue de la Commune, no. 35. Ils solicitent le patronage du public.
J. G. BELL,
16 nov J. B. COLLA.

FROST & Co.—No. 8, rue de la Douane, ayant fait un voyage au nord et pris des arrangemens avec les fabricans, il continuera de recevoir, pour alimenter constamment le fonds de marchandises actuellement en magasin, des assortiments complets de

Bottes, Souliers et Brodequins

propres au commerce de l'intérieur et à l'usage des habitations, consistant en bottes en veau, chêvre, maroquin, veau-marin, cuir de vaches épais, chevillées et cousues, souliers et brodequins noirs et roussettes en veau, chèvre, veau-marin et maroquin, chevillés et cousus, escarpins de bal et à talons, un assortiment complet de souliers en chèvre, maroquin, veau-marin et prunelle pour hommes, femmes et enfans.

Chapeaux et Casquettes.

Chapeaux à la mode pour hommes à la mode et à grands rebords, en castor, en loutre, en rat musqué, à bas prix, noirs et blancs, chapeaux de laine blancs et noirs, chapeaux de feuilles de palmiste, fins et ordinaires, casquettes pour hommes et garçons en veau-marin et en fourrure.

Habillements.

Redingottes et pantalons de satinet, cotonades à raies, bleues, toiles, rayés à la mode croisés, toiles blanches et écrues, chemises et caleçons en coton blanc, en croisé bleu, en toile, en croisé à raies, en couleurs à la mode, en coton fin, à col et devant de toile et en flanelle rouge et blanches; bas de coton et de laine, mouchoirs, toiles à draps de Russie et damassé, cotonnades du pays etc.; savon, blanc-de-baleine et chandelles de suif, thé, café, tabac, clous de fer de Boston, balances et romaines patentées, cirage en pâte, encre à écrire, livres d'école, papier à lettres et à écrire.

Les marchands de la campagne et les habitans sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises. 19 nov

Au public—Le soussigné offre à vendre l'établissement bien connu sous le nom de Café de Tontine, dernièrement tenu par Messrs. Brooks & Curtis. Ceux qui désirent avoir une belle situation pour des affaires de ce genre, sont requis de venir examiner eux-mêmes, immédiatement. On fera connaître les conditions en s'adressant à
17 nov CHRISTIAN LEUBSHER

RECU par le navire Talma, de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 200 caisses de fruits à l'eau-de-vie: 1000 paniers d'anisette; 500 caisses de vin claret des récoltes 1825, 26 et 28; prunes fraiches en caisse; fromages et saucissons etc.
18 L. G. SASSINOT.

Madame Lefèbre vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de modes et nouveautés, consistant en partie de

Mérinos,	Ombrelles écossaises,
Indiennes,	Parapluies,
Dito satin,	Cravates,
Dito cachemire,	Broderies,
Ecossaise,	Shâles,
Dito petits desseins,	Cachemire,
Soieries,	Thibet,
Ecossaises, glacées,	Satin imprimés,
Brochées et unies,	Dito brodés,
Grande et petite largeur,	Dito brochés,
Mousseline,	Cachemire écossaise,
Cachemire de Lyon,	Bas de soie,
Batistes,	Manteaux,
Souliers,	Chapeaux,
Bonnets, &c. &c.	

16 nov

Café—35 sacs de café de la Havane fin vert et de la dernière récolte, en débarquement et à vendre par
12 nov C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier.

Sucre de la Havane—50 caisses de sucre brut et 50 caisses de sucre blanc de la Havane, à vendre par C. WORSLEY,
12 nov no. 10, rue Gravier.

Sacs de pitre—3000 grands et petits sacs en débarquement du navire Franklin, et à vendre par
12 nov J. THAYER & Co.

Gingembre confit—90 caisses en débarquement et à vendre par [12 nov] J. THAYER & Co.

EN débarquement du Dublin Packet, et du Bolivar, à vendre par le soussigné, 500 damejeannes; 300 caisses des meilleures liqueurs françaises assorties, cerises à l'eau-de-vie; 400 boites de sardines à l'huile; 500 fromages; 25 boites de liqueur d'absynthe; 25 boites kirch dito. [12 nov] L. G. SASSINOT.

Beurre de Goshen—25 barrils beurre de Goshen, en débarquement du navire Mississippi, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
12 nov no. 47 rue Toulouse.

J. THAYER & Co. rue des Magasins, no. 28, ont reçu et offrent à vendre, 28 demi-pipes vin de Ténériffe pâle et coloré; 5 quarts dito; 85 huitièmes de baril dito; 85 quarts vin de Madère de Marseilles; 60 dito de Porto; 100 paniers vin de Champagne; 250 boites de thé impérial de 12 & 13 lbs; 200 dito Young Hyson de 13 lbs; 70 demi-caisses dito; 100 caisses et demi-caisses de Souchong et Pouchong; 300 dito blanc de baleine; 100 barillets de cloux de Boston; 300 ballots de toile à draps et à chemises; 20 balles d'osnaburgs; 120 sacs vieux café de Java; 50 barils de cranberries fraiches; 5000 sacs. 4 nov

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse; les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documens du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la ci-devant société.
S. W. DOWNS.
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les cours d'Est et Ouest Féliciana, l'Est Bâton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.

Son cabinet est à St-Francisville, Louisiane. 20 oct.

AVIS DE SOCIETE.—La société qui a existé jusqu'à présent dans la ville de New-York, sous la raison de J. D. Beers & Co., et à Charleston (Caroline du Sud), Savannah et Augusta (George), sous la raison de J. D. Beers, I. R. St. John & Co, sera continuée par les soussignés, à dater du 16 novembre prochain, pour leur propre compte et bénéfice, sous la raison de I. R. St. John & Co.

M. Joseph D. Beers étant sur le point de se retirer des affaires, la raison sera continuée pour le moment, pour la liquidation des comptes de la dite société, laquelle sera faite par les personnes qui en avaient ci-devant la charge. I. R. St. JOHN.
New-York, 3 octobre 1835. D. W. St. JOHN.
16 nov—1m

LES affaires qui ont été faites par le passé à la Nouvelle-Orléans, sous la raison de J. D. Beers & Co. seront continuées par les soussignés, à dater du 16 novembre prochain, pour leur propre compte et bénéfice, sous la raison de I. R. St. John, Gregory & Co. La raison actuelle sera continuée pour le moment, pour la liquidation de ladite société.
New-York, 24 octobre 1835. I. R. St. JOHN.
16 nov—1m. E. W. GREGORY.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Philippe Guesnon contre J. E. Frédét.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St.-Louis et Chartres en cette ville, le samedi 12 décembre prochain, à une heure de relevée.

La moitié indivise de deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros 250 et 251 sur le plan dudit faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit:

Le lot no. 250, mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 120 pieds de profondeur (mesure française).

Le lot no. 251 formant l'encoignure des rues des Bons-Enfans et des Poëtes, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue des Poëtes (mesure française), ensemble les bâtisses qui s'y trouvent: saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant FRED. BUISSON,
11 nov. shérif.

COUR DE DISTRICT.—R. & A. Soulié contre James Mooney.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hono. Cour de District pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 5 décembre prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre situé en cette ville, désigné par le no. 3, dans l'ilet no. [illegible] entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 24 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
2 nov—2, 4 et 5 FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Francisco Tio contre Francisco Oriol.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressée, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le Jeudi 3 décembre prochain, à une heure de relevée.

La négresse nommée Cinthias alias Marie, âgée d'environ 28 ans, et son enfant nommé Julien, âgé d'environ 6 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Edward Dallimore contre ses créanciers, et les créanciers de H. Millard et Co.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Saint-Louis et de Chartres, en cette ville, le mercredi 9 décembre prochain, à une heure de relevée:

La négresse nommée Jane, âgée d'environ 20 ans. Conditions, comptant.
6 nov FRED. BUISSON—shérif.

COUR DE DISTRICT.—D. F. Wejsteph contre B. C. Billet.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 1er. décembre prochain, à une heure de relevée, les propriétés mentionnées et décrites dans le sus dit ordre de saisi et de vente.

Onze lots de terre situés au faubourg Washington, environ un mille en bas de cette ville; ensemble, avec les bâtisses et améliorations, droits, titres, prétentions et priviléges, et prérogatives qui y appartiennent.

Les dits lots de terre sont désignés comme suit:

Nos. 5 à 15 à 15, inclus dans l'ilet n. 27, borné par les rues Solidelle, Joséphine, Lesseps et Pologne, mesure américaine.

Les lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur, entre les lignes parallèles.

Les lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 33 pieds 10 pouces face à la rue Joséphine, sur 124 pieds de profondeur, entre les lignes parallèles.

Les lots Nos. 14 et 15 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Pologne, sur 105 pieds de profondeur ent 2 les lignes parallèles.

Le tout suivant un plan dressé par A. d'Hémécourt, député voyer de la ville, sous la date du 5 novembre 1833, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, esq. n. p.

Conditions, comptant. F. BUISSON,
21 oct. shérif.

COUR DE DISTRICT.—Ann C. Babcock et autres contre Fergus D. Allain et Cha. Janin—En vertu d'un alias writ d'exécution, à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 22 décembre prochain, à une heure de relevée.

La négresse esclave nommée Léar, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
18 nov F. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Vaudricourt et Lhuy dumiey contre leurs créanciers—En vertu d'un ordre de vente lancé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 21 décembre prochain, à une heure de relevée, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par les faillis à leure créanciers, savoir:

Quatre lots de terre situés au nouveau faubourg Washington, au dessous de cette ville, ci-devant Bourg Clouet, désigné comme suit:

Lots nos. 1 et 14, dans l'islet nos. 2 et 10 et 11, dans l'islet no. 3, sur un certain plan original, dressé par L. J. Pilié, député voyer de la ville, le 17 mai 1833, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public, les dits lots ayant mesure anglaise les dimensions suivantes, c'est-à-dire le lot no. 10 dans l'islet no. 2, formant l'encoignure des rues Piété et des Grands-Hommes, mesure 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière.

Le lot no. 14, touchant le précédent, mesure 33 pieds de face à la rue Piété, sur 120 pieds de profondeur, et les lots 10 et 11, dans l'islet no. 3, mesure chacun 33 pieds de face à la rue Piété, entre les rues Craps et Amour, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Cette criée étant la seconde et dernière, les dits lots de terre seront adjugés au plus haut et dernière enchérisseur, pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, à satisfaction, et hypothèque sur les dits terrains jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 nov F. BUISSON, shérif et syndic.

EAUX-DE VIE, VINS, etc., à vendre, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux, à 20 demi-pipes de vieux cognac de la marque de Dumon;
10 quarts-pipes do. do. do. do.
300 caisses de vieux Bordeaux, claret, Leoville et La-rose;
100 do. cordiaux communs, assortis;
50 do. cordiaux assortis, superfins.
12 do. marachino de Zara;
40 do. curaçao allemand;
12 do. absynthe de Suisse;
12 do. eau-de-vie de Dantzick;
30 do. fruits à l'eau de vie, assortis;
75 do. cerises confites;
85 paniers d'huile d'olive superfine;
50 do. anisette;
Et en magasin, par importations antérieures:
200 quarts Bordeaux claret de différens crus;
1000 caisses claret, vins blancs, etc., etc.
24 nov. P. O. SORBE; rue Royale, 110

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement des navires Lotus et Ballochan, de Bordeaux, les articles suivans:

120 barriques vin rouge de diverses qualités; 100 barils vin blanc de Barsac et Santerne; 300 barils vin de Roussillon; 50 barils vinaigre blanc; 17 demi-pipes eau-de-vie; 450 caisses vin de St-Julien Médoc; 500 caisses vin rouge de Médoc; 148 do. Château-Laffitte; 106 do. vin blanc de Barsac. LEGENDRE & SAMORY,
24 nov. N. 47. rue Toulouse.

EN débarquement du navire Talma de Bordeaux, à vendre par le soussigné:

Vins fins de Médoc vieux, St-Julien et Château-margeaux; vins vieux ordinaire, rouge et blanc, en demi barriques; anisette surfine de Champion, fruits à l'eau-de-vie; vinaigre blanc et à l'estragon; eau-de-vie et eau de noix; macaroni, vermicelle, fromage de pâte grasse et gruyère, et roquefort; champignons secs et à l'huile; bonbons en fruits cristallisés, conserve de Lamproie, etc.

En débarquement du navire Austerlitz du Havre, 200 caisses véritables cérises à l'eau-de-vie, de MM. Guiraud frères. GAULHIAC,
24 nov. Rue de Chartres, n. 174.

Esclaves en Marronage.

$50 DE RECOMPENSE.

Seront payées pour l'arrestation du petit griffe nommé HENRY, âgé de 16 ans, très-actif et très-intelligent, appartenant au colonel Watkins de l'Alabama. Ce garçon n'est que depuis 15 jours à la N.-Orléans, et il essaiera, sans doute, de se rendre par le chemin de fer de Pontchartrain à la Mobile d'où il est récemment arrivé. Il avait à son départ un vêtement très propre, composé d'une redingotte de drap gris, pantalons de bombazine grise, souliers et chapeau noir neufs. La susdite récompense de $50 sera payée, si cet esclave est arrêté hors des limites de l'Etat, et $25 s'il est arrêté dans la juridiction de la Louisiane.

N. B. Le Mobile Daily Advertiser voudra bien publier cet avis pendant deux semaines et envoyer le compte au bureau du Bulletin. JOHN M. BACH,
11 nov Agent de Z. F. WATKINS.

DIX PIASTRES de récompense.—Partie marron de chez le soussigné, le 8 du courant, la mulâtresse nommée Jane ou Jenny, âgée d'environ 28 ans, et en ceinte; elle est d'une taille ordinaire, louche un peu, et est un peu cagneuse: lorsqu'elle est partie elle avait une robe de cotonade et des souliers. La récompense susdite sera payée à quiconque la ramènera au soussigné, rue Bourbon, no. 46, ou la déposera à la geole de cette ville.
A. R. MIRANDA,
19 nov no. 46, rue Bourbon.

Détenue à la geole de la Paroisse Jefferson la négresse nommée Tocane, se disant appartenir à M. Edouard, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de la réclamer en se conformant aux lois. JACQUES CHARBONNET,
13 nov shérif de la Paroisse Jefferson.

QUINZE PIASTRES de récompense.—Parti marron de l'habitation de Andry Boudousquié, le nègre Fortune, âgé d'aprouprès 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, teint noir, point de barbe, il chancèle un peu en marchant, il lui manque une phalange du pouce de l'une des mains, il a la lettre B. sur la poitrine au bas du sein.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur, sont prévenus de ne pas donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivis rigoureusement. S'adresser à
GALLWAY & BOUDOUSQUIE.
11 nov no. 31, rue de la Commune

VINGT PIASTRES de récompense.—Parti marron de chez les soussignés, dans le courant du mois de septembre dernier, le nègre créole Jean Louis, âgé d'environ 30 ans, taillé de 5 pieds. Il est bien connu à la halle comme vendeur de légumes, et dans le faubourg d'en bas comme ayant appartenu à M. Dousson. Il se fait passer pour libre. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera à la geole.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
ARTHUR FORTIER.
10 oct ROBERT BOUDOUSQUIE.

Sucre—400 caisses sucre blanc de la Havane, 100 dito brun dito, en magasin et à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
18 nov no. 47, rue Toulouse.

AVIS
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de feu James Madison Zacharie.—Vente par le Régiste des testaments.—Mardi, 8 Décembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues St.-Louis et Chartres, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu James Madison Zacharie, les propriétés et esclaves de ladite succession, consistant en:

N° 1. Cinq Magasins en briques à quatre étages formant l'encoignure de la Vieille-Levée, rues Bienville et Conti, construits sur les lots 109, 14, 16, et 17, comme désigné dans le plan tiré par Joseph Pilié voyer de la ville, en date du 31 décembre 1833, et déposé au bureau de monsieur Wm. Christy notaire public.

N° 2 Une bâtisse neuve à deux étages avec grenier récemment achevée, située rue de l'Esplanade du côté de la ville entre les rues Bourgogne et Remparts bâtie sur un lot de 31 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Esplanade, et 166 pieds plus ou moins de profondeur, la maison se trouve entièrement achevée, avec une cuisine à deux étages en briques, case à laver, puit, et étant la troisième maison en partant du coin de la rue Bourgogne.

N° 3 Cette belle rangée de six maisons neuves à trois étages situées au coin des rues Remparts et Canal, ayant chacune 21 pieds 4 pouces de façade sur les Remparts et 58 pieds 2 pouces de profondeur avec privilège d'un corridor de trois pieds de large pris sur les 32 pieds donnant sur le derrière, chaque propriété sera vendue séparément.

Quatorze excellens et bons esclaves, tous acclimatés, savoir:

Samuel	âgé de	28	ans	bon nageur
Louis	"	18	"	"
William	"	17	"	"
Charles	"	15	"	"
Michalas	"	22	"	manœuvre.
James	"	25	"	"
Tom	"	22	"	"
Sam	"	25	"	"
Edward ou Ned	"	22	"	"
Peter	"	16	"	"
Ben	"	14	"	"
John	"	14	"	"
Joe	"	15	"	"
George	"	25	"	"

Tous bons sujets, ayant été choisis par le défunt pour son propre usage, à l'exception de John âgé de 14 ans, qui a été en marronage plusieurs fois.

Conditions: Pour les maisons et lots, un cinquième comptant, un cinquième à six, un cinquième à douze, un cinquième à dix-huit, un cinquième à vingt-quatre mois de crédit avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves seront vendus à six et 12 mois de crédit pour des billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.

Les actes de vente seront passés par-devant H. B. Cénas, not. pub.
4nov. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de feu Louise Eugénie Lefevre f. c. l.—Vente par le Régister des testaments—Jeudi, le troisième jour de Décembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'opérer un partage, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feue Louise Eugénie Lefevre f. c. l les esclaves ci-après décrits:

1o. Eléonor mulâtresse âgée d'environ 40 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, bon sujet, avec ses six enfans, Henri âgé de 10 ans, présumé être attaqué de la poitrine, Henriette âgée de 8 ans Justine âgée de 7 ans, Paul âgé de 6 ans, François âgé de 5 ans et Silvanie âgée de 3 ans.

2o. Fanny négresse âgée d'environ 28 ans, domestique de maison, et un peu blanchisseuse, avec son fils nommé Jean, mulâtre âgé d'environ 6 ans.

3o. Victor, mulâtre âgé d'environ 35 ans, manœuvre, bon sujet.

4o. Saint-Louis, nègre âgé d'environ 27 ans, manœuvre, adonné à la boisson.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. Les actes de vente seront passés par-devant Félix Grima not. pub., aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de feu Françoise Juffier décédée femme Pierre Rousseau—Vente par le register des testamens—Mercredi vingt cinquième jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, (le dit ordre rendu à l'effet d'opérer un partage et liquidation de la communauté qui a existé entre Françoise Juffier, décédée et Pierre Rousseau), j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de la dite Françoise Juffier, décédée femme Pierre Rousseau, à l'effet ci-dessus mentionné.

L'esclave et propriété foncière ci-après décrits.

1o. Louise alias Marie Louise, négresse, âgée d'environ 23 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

2o. Un lot de terre situé en cette ville, faubourg Tréme, faisant partie du lot désigné sous le no. 18, dans l'ilet no. 50, d'après un plan déposé au greffe de Michel de Armas, notaire public, mesurant mesure française, 30 pieds de face, à la rue Dumaine, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété du sieur A. Cousin, de l'autre par celle du sieur Emile Bourder, ensemble la maison située au fond du terrain, briquetée entre poteaux, divisée en 2 appartements et 2 cabinets, et autres améliorations.

Conditions de la vente: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
24 oct register des testaments.

Le même jour, à la maison sus-décrite, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, le mobilier dépendant de la dite communauté. Conditions: comptant.

Succession de Pierre alias Mayorquin—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 24 décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 novembre 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Charles Pierre alias Mayorquin h. c. l. les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Trois lots de terre situés à Mandeville dans la paroisse St. Tammany, le premier désigné par le No. 11, de l'ilet No 2, ayant soixante pieds de face à la rue ou Cours Marigny, sur cent quatre vingt-dix pieds de profondeur; et le 2d. et le 3e. désignés sous les Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 53, et ayant dans leur ensemble cinq cents pieds de face à la rue Villeré sur deux cent trente-sept pieds et demi aussi de face à chacune des rues Lamargue et Cours Marigny, le tout mesure française, et conformément au plan dressé le 14 janvier 1834, par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public en cette ville.

Conditions: Un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

2°. La propriété ci-après décrite que le dit défunt possédait par indivis avec Jean Jacques Montfort h. c. l. qui consent à la vente du tout, savoir:

Un lot de terre situé à Lewisburg sur le bord du lac Pontchartrain dans la paroisse de St.-Tammany, désigné par le No. vingt et un, sur le plan de la dite ville de Lewisburg, dressé par Bourgerol, député arpenteur des Etats-Unis, sous la date du 14 mars 1834 et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire: le dit lot mesure un demi arpent de face à l'avenue du lac et traverse jusqu'à l'avenue copal, où il a aussi un demi arpent de face; il forme l'une des encoignures des Avenues du Lac et Hickory, et il a sur cette dernière avenue sept arpens et cent sept pieds de face: le tout conformément au dit plan.

Conditions—La somme de $75 66 2/3 comptant, et la balance en deux termes égaux, payable le 23 mars 1836 et le 23 mars 1837. W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 nov.

SUCCESSION de feu MONTREUIL, alias Dédé, h. c. l.—Vente par le register des testamens—Jeudi, 24 décembre 1835, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 novembre 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu François Montreuil, alias Louis Dédé, h. c. l., la propriété foncière, savoir:

Un lot de terre mesurant (au pied français) soixante pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Amour, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison neuve en briques, de deux appartemens, deux cabinets séparés par une galerie, une forge bâtie en brique et une vieille cuisine en bois.

Conditions: un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des testamens.

L'acte de vente sera passé par-devant Gustave Legardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 n

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Woodbury—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de feu Edw Woodbury, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et la dite exécutrice testamentaire déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la Cour.
17 nov. W. F. C. DUPLESSIS—Rég. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Nancivet f. de c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Etienne Cassard exécuteur testamentaire de Pierre Fourcand, exécuteur du testament de feu Louise Nancivet, f. de c. l., ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et la succession et les héritiers du dit Fourcand, déchargé de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
17 nov. Régister des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Veuve Guesnon—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Manuel Simon Cucullu, exécuteur testamentaire de feu Félicité Loubié, décédé Ve. Pierre Guesnon, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour.
14 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Marchandises ayant droit au drawback—En débarquement du navire Elisabeth venant du Hâvre, 8 caisses de listons assortis, choisis expressément pour le marché mexicain, à vendre par
GARDINER & WATSON.
10 nov no. 13, rue de Chartres.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de feu Zacharie.—Vente par le régister des testaments.—Vendredi 25ème jour de novembre 1835, à 10 heures du matin, encoignure des rues du Canal et Bourgogne, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu James Madison Zacharie, le mobilier dépendant de sa succession.

Conditions: Le mobilier sera vendu en un seul lot pour du comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
14 nov régister des testaments.

SUCCESSION de feu BURBANKS—Vente par le régister des testamens—Vendredi dixhuitième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu George Burbanks, la propriété foncière, savoir:

Un lot de terre situé rue du Bassin, entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant environ 47 pieds de face à la rue du Bassin, sur une profondeur de 120 pieds jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle rue le dit lot de terre mesure environ 47 pieds de face, ensemble la maison, et autres améliorations.

Conditions: Un quart comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
19 nov

SUCCESSION de feu MACARTY—Vente par le régister des testamens—Lundi quatorzième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean alias Jason alias Jean-Baptiste Bonaad Macarty, h. de c. l., les esclaves ci-après décrits, savoir:

1o. Honoré, nègre créole de la Gaudeloupe, âgé de 50 ans, bon sujet.

2o. Jacques, nègre âgé de 15 ans, bon sujet.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 nov

SUCCESSION de feu DELATTE ou DELATTRE.—Vente par le régister des testaments—Vendredi onzième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feue Marie Elisabeth Delatte ou Delattre, les esclaves et propriétés foncières, savoir:

1o. Un certain demi lot de terre situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant (mesure française) 30 pieds, plus ou moins, de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations.

2o. Un demi lot de terre situé rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines, avant (mesure française) 30 pieds 6 pouces plus ou moins, de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et les améliorations.

3o. Une négresse nommée Joséphine, âgée d'environ 40 ans, boiteuse et sujette aux douleurs aux jambes.

4o. Une négresse nommée Mary, âgée d'environ 22 ans, et son enfant.

5o. Une négresse nommée Vénus, âgée d'environ 20 ans, et son enfant Sélina, âgée d'environ 7 ans.

6o. Une négresse nommée Irma, âgée d'environ 10 ans, enfant de Vénus.

Conditions: les propriétés foncières, à un crédit de 6, 12 et 18 mois, et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not pub aux frais des acquéreurs. 11 nov

SUCCESSION DE VEUVE VOISIN.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, quatorzième jour de Décembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu dame Céleste Lesassier, veuve Pierre Voisin, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre de forme irrégulière situé au faubourg Ste.-Marie, dans la rue Foucher, ayant, mesure française quarante sept pieds huit pouces de face à la dite rue Foucher, cent pieds de profondeur d'un côté à gauche, sur une ligne droite, cent quatorze pieds aussi de profondeur de l'autre côté à droite, sur une ligne courant obliquement dans la profondeur de manière à diminuer la largeur du dit terrain qui est de vingt-pieds cinq pouces seulement sur la ligne du fond, ensemble, une vieille maison et cuisine en bois, existant sur le dit lot de terre.

Conditions: Un dixième comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 nov Régister des Testaments.

SUCCESSION de feu Noël Carrière h. de c. l.—Vente par le régister des testamens.—Mercredi neuvième jour du mois de décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Noël Carrière, h. de c. l., les propriétés foncières savoir:

1°. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Craps entre les rues des Français et de l'Union, mesurant 30 pieds de face à la rue de Craps, sur une profondeur de 120 pieds, sur lequel lot de terre se trouve une maison briquetée entre poteaux, cuisine et autres dépendances, le tout en mauvais état.

2°. Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues Hôpital et Quartier, ayant 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur une première profondeur de 90 pieds et là s'élargissant sur la ligne ouest d'un pieds trois pouces, avec une seconde profondeur de 30 pieds faisant une profondeur totale de 120 pieds, la ligne du fonds parallèle à la ligne de face, ayant 31 pieds 3 pouces, ensemble la maison briquetée entre poteaux, cuisine en bois et dépendances.

3°. Un terrain situé au faubourg Tremé, mesurant 30 pieds de face sur chacune des rues Orléans et Ste. Anne, entre les rues Marais et Villeré, sur 138 pieds de profondeur, sur lequel terrain se trouvent des bâtisses en bois.

4°. Un terrain situé en cette ville, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la dite rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds, sur lequel terrain se trouvent des bâtisses en bois.

5°. Un terrain situé au faubourg Saulet, rue Suzette ou Mélicerte, entre Constance et celle des Magasins, ayant 30 pieds de face à la rue Suzette ou Mélicerte, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de ——Tébricka, et de l'autre par celle —— qui appartenait à Joseph Pordé.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régis. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 nov

SUCCESSION de feu Joseph Adams—Vente par le régister des testaments—Mercredi neuvième jour de décembre 1835, à midi, a la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans cette ville, désigné par le numéro 5, dans l'ilet 12, entre les rues Canal, Marais, Trémé et Jackson, mesurant 60 pieds sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure française, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de bois, cuisine, hangards à laver, écurie &c. le tout entouré

Conditions de la vente: Quinze cent piastres comptant, la balance à un crédit de 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 nov

SUCCESSION de feu P. S. Newton.—Vente par le régister des testamens—Vendredi le quatrième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu P. S Newton, l'esclave nommé Dick, âgé de 24 ans, marronneur. Conditions de la vente: comptant.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Charles de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Hubbard—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la succession de feu H. M. Hubbard ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
21 nov. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que And. V. Tufts a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Ch. Poncette, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
21 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de feu Joseph Adams—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaire, de feu Joseph Adams ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et les dits exécuteurs testamentaires continués dans leurs fonctions pour six mois de plus. Par ordre de la cour.
19 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de feu Torres.

PAROISSE D'ORLEANS. — COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Auguste Touzinin, curateur de la succession de feu Antonio Torres, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
18 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT Sr.

SAMEDI, 24 décembre prochain, à midi, il sera vendu, à la bourse Hewlett, à moins qu'on ne l'ait déjà vendu à l'amiable:

Le lot n. 25, mesurant 26 pieds à la Levée, sur 147 pieds 10 pouces face à la rue du Quartier, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes face à la rue Gallatin, et 144 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot n. 26; le tout mesure américaine: avec les améliorations qui s'y trouvent et qui consistent en deux maisons neuves en briques et à trois étages, connues sous le nom de North Star Hotel, formant l'encoignure des rues Gallatin et du Quartier, faisant face à la place Jackson, sur laquelle on bâtit l'hôtel des Monnaies, et dans le voisinage immédiat de la future banque des Citoyens, qui sera en face de la place Jackson.

La propriété ci-dessus est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner une plus ample description. La moitié de la valeur du mur mitoyen qui sépare ladite propriété du lot n. 26 sera remboursée par le propriétaire dudit lot, lorsqu'il en voudra faire usage. Les personnes qui voudraient acheter sont invitées à inspecter cette propriété.

Un plan descriptif sera déposé à la bourse Hewlett et à l'Arcade, 15 jours avant la vente.

Les conditions seront expliquées à la vente.
21 nov.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 28 novembre courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Manette, mulâtresse, âgée de 18 à 19 ans, créole, un peu blanchisseuse et repasseuse, sachant un peu coudre, gardienne d'enfants et domestique de maison, avec son enfant à la mamelle, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 20 nov.

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu le samedi, 5 Décembre prochain, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett.

Un lot de terre avec les édéfices qui sont dessus situé rue Ste. Anne, No. 128, entre les rues Dauphine et Bourbon, ayant 40 pieds de face, à la rue St. Anne, sur 80 pieds de profondeur, mesure française, il existe sur le dit lot une maison composée de 4 appartements, une petite chambre sur le côté, face à la rue, 2 cabinets et galerie, 3 chambres à feu dans la cour, et deux sans feu.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Boswell, not. public, aux frais de l'acquéreur. 14 nov

Vente à l'encan de propriétés situées en ville,
PAR J. B. BLACHE.

LUNDI, trente novembre, courant il sera vendu à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, à midi et demi—Trois des cinq lots de Terre et Magasins situés rue de Chartres à l'encoignure Sud Ouest de la rue Bienville. Un plan figuratif de la dimension des terrains sera fait, et exposé à la bourse le jour de la vente.

Lot No. 1 formant l'encoignure des rues de Chartres et Bienville, ensemble le magasin en briques et à trois étages, maintenant occupé par le Dr. Andrew Oliver, et loué à bail à raison de $800 par mois jusqu'au 1er. novembre prochain.

Lot No. 2, faisant face à la rue de Chartres et immédiatement après l'encoignure de la rue Bienville, ensemble le magasin en briques et à trois étages, maintenant occupé par MM. V. B. Waldron & Co. et loué à bail à raison de $475 par mois jusqu'au 1er. novembre prochain.

Lot No. 3, faisant face à la rue de Chartres et contigu au lot No. 2: ensemble aussi le magasin en briques à trois étages, loué à bail à deux locataires, jusqu'au premier novembre prochain; savoir: les deux étages au-dessus du rez-de-chaussée à MM. J. D. Beer & R. St. John & Co., à raison de $800 par an et le rez-de-chaussée à MM. R. Pitkin & Co. à raison de $100 par mois.

Les deux autres magasins ne sont pas et ne seront pas offerts en vente, mais ceux présentement annoncés en vente seront positivement vendus.

Ces propriétés étant bien connues, on pense qu'il est inutile d'en donner aucune description particulière. Le loyer appartiendra à l'acquéreur du jour inclusivement qui suivra la vente, et les actes de vente devront se passer chez Felix Grima, notaire, rue Royale No. 88.

La valeur de ces propriétés, qui sont situées dans le centre des affaires et de la partie commerciale de la Nouvelle-Orléans ne saurait être diminuée par aucun changement dans le commerce, soit en faveur des faubourgs inférieurs ou supérieurs—Elles offrent les plus grands avantages à toute personne qui voudrait faire un choix d'un bon placement de fonds, et en retirer un revenu certain et à l'abri de tout événement fortuit.

La vente en sera faite positivement à l'enchère et au dernier enchérisseur sans limites de la part du propriétaire qui, voulant disposer d'une partie de ses propriétés foncières, est résolu d'accepter quelque prix que pourra produire une vente publique.

Termes et conditions—Un et deux ans de crédit en billets endossés garantis par hypothèque, ou si l'acquéreur préfère à plus court terme, en ajoutant l'escompte à raison de huit pour cent l'an. 11 nov —17

Avis de la Mairie.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Conformément aux ordonnances du Conseil de Ville, la ferme des différentes halles de la ville et celle des pirogues, ainsi que la location des magasins de la corporation seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, lundi 7 décembre prochain, à midi, au bureau du maire. JN. CULBERTSON,
18 nov maire protempore.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 19 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour la fourniture de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DE CARROLLTON—Avis.—Un intérêt à raison de quatre pour cent par an sera alloué sur toute somme déposée pour 30 jours, et à raison de cinq pour cent par an pour tout dépôt fait pour six mois et au-dessus lorsque les dépositeurs déclareront que telle est leur intention.—Par ordre de la Direction.
7 nov JOHN NICHOLSON—Caissier.

BANCO DE CAROLTON.—Aviso: se bonificará un interes de 4 por ciento al año por todos los fondos que se depositen por el termino de 30 dias, y un 5 por ciento al año por los que lo son por 6 meses y mas: entendido que los que hacen tales depositos hagan, al tiempo de entregar los fondos, la declaracion, que tienen la intencion de depositarios del modo indicado.
17 nov—30 (Firmado) JOHN NICHOLSON, Cajero.

MANUFACTURE d'huile de graines de coton de la Louisiane, et COMPAGNIE D'ASSURANCES, incorporée le 2 avril 1835.—Capital $560,000.

Directeurs.
Charles Briggs, président.
Thomas Barrett,
James H. Caldwell,
J. A. Barelli,
J. E. Hyde,
H. W. Palfrey.
JAMES RAMAGE, inspecteur.
RICHARD CLAGUE, secrétaire.

La compagnie étant actuellement organisée conformément à sa charte, est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de fleuve, à leur bureau situé rue Royale, dans les bâtisses de granit de Museon.
6 nov R. CLAGUE, secrétaire.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez un peu protubérant. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1835. 3 nov

LES créanciers de Dame Veuve Baptiste St Amand et de Sieur Baptiste St. Amand sont invités à faire connaître, avant le 25 de ce mois, à Jules Mossy, notaire public, en son étude, rue Royale No. 62, le montant et la nature de leurs réclamations. Les créanciers par billets ou par compte, sont priés de les fournir au notaire pour être par lui paraphés ne varietur; ceux qui y manqueront seront privés du bénéfice d'un concordat qui a été passé aujourd'hui en leur faveur. 18 nov—7

AVIS AU PUBLIC.—Ayant appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes, et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédiens et injustes, et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.
HALEY, KEELER & REMSEN,
No. 125 Exchange place, et No. 5 Pearl streets,
New-York, 15 août 1835. 21 août

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Cecile:
100 paniers anisette; 50 caisses cérises de Guéland; 20 caisses curaçao de Hollande; 50 caisses fruits à l'eau-de-vie; 100 caisses liqueurs superfines, aussi un grand assortiment de bonbonnières et cornets très riches. D'importation antérieure: 25 caisses confitures de la Havane, assorties, quelques barrils pâte et gelée de guyave; 20 caisses vanille, rue de la Vieille Levée no. 36. A. LACOUTURE. 20 nov

DEMANDE D'EMPLOI.—Une personne connaissant parfaitement les langues anglaise et française, la tenue des livres, ainsi que les affaires commerciales, désirerait se placer dans une maison de commerce; les meilleures recommandations seront données. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 oct—10

RECU par le navire Salem, du Havre, et à vendre 600 livres saucissons de Lyon; 20 fromages gruyère; 4 balles gomme d'amie fraîches; 300 livres racines gentiane, 25 onces extraits de quinine.
14 nov L. G. SASSINOT, rue St. Louis, no. 20.